



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E115800

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2026

ÉDITÉ LE 04/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/05/2011  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 05/05/2023  
5 000

Raison sociale : EURL GREG FACADES ET PEINTURES

11 RUE DES BRUYERES  
69330 PUSIGNAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LYON 532227485

Téléphone : 04 24 86 12 06  
Portable : 0624861206

Fax :

Siret : 532 227 485 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8015641

Site Internet :

E-mail : gregfacades@sfr.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 129800051

Responsabilité légale :  
CABEL GREGORY GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 129800051

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7121 | Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE           | 28/03/2024           |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 17/01/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus       | 28/03/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LYON  
16 RUE DES BROSSES  
BATIMENT A  
1ER ETAGE  
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.